

## Procès-verbal de la séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt Juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Maurice CHANCLUD, Maire.

**Etaient présents :** Mmes : BUISINE Martine, CARRICO Sandrine, CLUZEL Françoise, LASSIMOUILLAS Jeanne, MM : AUROUX Frédéric, CHANCLUD Maurice, CRISTOFOLI Alain, FRANÇOIS Daniel et GODEAU Hervé.

**Absents ayant donné procuration :** Mmes : MEUNIER Martine à Mme LASSIMOUILLAS Jeanne, PICCOT-POYART Caroline à Mme CLUZEL Françoise et PALFRAY Martine à M. CRISTOFOLI Alain.

**Absents :** Mme MAYORDOMO Frédérique, M. ALEXANDRE David et M. GRINDEL Xavier.

**A été nommée secrétaire :** Mme CLUZEL Françoise. Le quorum est atteint 9 présents, 3 procurations et trois absents.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2025 :** Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité** le compte rendu dont Mme CARRICO Sandrine était nommée secrétaire de séance.

**CART : Recomposition de l'organe délibérant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, l'année précédent celle du renouvellement général des Conseils Municipaux :** Un courrier de la Préfecture en date du 23 avril, nous informait de la nécessité de prendre cette délibération avant le 31 août 2025. L'accord local doit être adopté par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres. Les sièges à pourvoir sont répartis entre les communes sur la base de leur population municipale authentifiée par le plus récent décret. Suite au bureau communautaire du 10 juin 2025, l'accord local retenu par rapport à 2019, a attribué un siège supplémentaire à la commune de Bonnelles, a retiré un siège aux communes de Auffargis et Bullion soit un total de 66 sièges. Ci-dessous le tableau de répartition des sièges du conseil communautaire. Le Conseil Municipal constate que Rambouillet dispose de 18 sièges et constate qu'il n'y a pas de contre-pouvoir. **Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.**

## **ANNEXE** **TABLEAU COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNES	NOMBRE DE SIEGES
Rambouillet	18
Les-Essarts-le-Roi	5
Le-Perray-en-Yvelines	5
Saint-Arnoult-en-Yvelines	4
Ablis	2
Bonnelles	2
Auffargis	1
Bullion	1
Sonchamp	1

Cernay-la-Ville	1
Saint-Léger-en-Yvelines	1
Gazeran	1
Les Bréviaires	1
Raizeux	1
Saint-Hilarion	1
Orcemont	1
Hermeray	1
Poigny-La-Forêt	1
Sainte-Mesme	1
Rochefort-en-Yvelines	1
Emancé	1
Orphin	1
Clairefontaine-en-Yvelines	1
La Celle-les-Bordes	1
Prunay-en-Yvelines	1
La Boissière-Ecole	1
Ponthévrard	1
Saint-Martin-de-Brétencourt	1
Mittainville	1
Vieille-Eglise	1
Boinville-le-Gaillard	1
Longvilliers	1
Orsonville	1
Allainville-aux-Bois	1
Paray-Douaville	1
Gambaiseuil	1
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>

**Comptabilité : Admission en Non-Valeur :** Ce sont des créances qui n'ont pu être recouvrées par la trésorerie au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux. Les sommes figurant sur l'état joint par la trésorerie représentent un montant total de 514.80€. Ce sont deux créances de 2014 et 2015. L'admission en Non-Valeur de ces sommes va permettre de les retirer du résultat budgétaire cumulé (on ne pourra pas les encaisser de toutes manières). **Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.**

**SEASY :** M. Godeau prend la parole suite au conseil syndical du 11 juin du SEASY (Syndicat de l'Eau et Assainissement du Sud Yvelines) auquel il a assisté. Il explique que le SEASY est confronté à ce problème régulièrement. Il résume que le SEASY va changer le système de relève, ce ne sera plus la relève manuelle avec des agents deux fois l'année mais la radio relève. Il y a actuellement trois voitures qui en passant dans la rue reçoivent par radio la consommation d'eau des compteurs. Ainsi les relevés se font plus souvent et en cas de fuite d'eau, le consommateur sera informé plus rapidement. Par la suite il est prévu un système de télérélève où l'information sera diffusée en continue pour le client et le syndicat, ce qui permettra une meilleure réactivité. Pour se faire, un partenariat avec Seine Yvelines numériques a été pris. Cinq à six années seront nécessaires pour changer tous les compteurs.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

M. AUROUX président du **tennis de Saint Arnoult en Yvelines**, mais également Maire-Adjoint de Longvilliers, informe le conseil municipal qu'il a été contacté par l'Union pour reprendre le tennis de Rochefort en Yvelines.

**M. Chanclud résume les demandes de subventions en cours :**

**1° DSIL** : Modification des infrastructures pour pallier aux inondations sur trois hameaux.  
La bâche doublement du pont 14 975€  
Petit Plessis avaloir au point bas 14 380€  
Reculet création d'un caniveau recouvert d'une grille au travers de la chaussée 8 990€  
TOTAL devis HT 38 349€, taux de subvention 50% soit 19 175€ de subvention.

**2° Reconstruction** de la route de la Bâte au niveau du pont et bas-côtés route de Bandeville.  
En octobre 2024 une demande auprès de la **DESEC état** (Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités Territoriale touché par un événement climatique) demandée à ce jour sans réponse.  
TOTAL devis HT 18 229€ , taux de subvention 30% soit 5 469€.

**3° Programme d'aide exceptionnelle** pour la remise en état de la voirie suite aux intempéries (département) pour refaire la route de La Bâte emportée par les inondations.  
TOTAL devis HT 18 229€, taux de subvention 70% soit 12 760€.

**4° DETR** (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) Changement de trois postes ordinateurs pour supporter le passage à Windows 11.  
TOTAL devis en HT 10 524€, taux de subvention 40%, soit 4 209€.

**Demande d'aide** de la part d'une personne âgée de la commune pour l'accompagner dans le traitement de son courrier. Deux conseillères se sont proposées pour la seconder. Merci à Mmes CLUZEL et LASSIMOUILLAS.

M. CHANCLUD rappelle aux conseillers **l'invitation de Rambouillet Territoires** concernant l'anniversaire de la création de l'agglomération à la Mairie de Raizeux le 23 juin.

M. Chanclud informe les conseillers municipaux que deux places sont vacantes à la **micro crèche** de Longvilliers si des habitants sont dans l'attente d'un mode de garde. Il y a eu deux refus.

**Morsang** : M. Chanclud informe les conseillers que les travaux continuent. Dans le cadre de la création du centre de polo internationale, ils ont besoin d'augmenter le nombre de terrains de polo. Ils doivent aplatiser le terrain sur 34 hectares, cela représente 780 000M3 de terre . Ces travaux seront réalisés sur 3 ans. Ce projet ne pourra avoir lieu qu'avec une modification du PLU. Leur chef de projet s'occupe de modifier le PLU et le finance, ils prennent tout en charge.

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale présenté lors du bureau communautaire. M. Chanclud explique que ce schéma sera valide jusqu'en 2045 et donne quelques précisions. Les zones industrielles et commerciales sont réparties le long de l'axe N10 ( Ablis+35HT, St Arnoult+10HT, Gazeran-Rambouillet+45HT, Le Perray en Yvelines +10HT et Les Essarts le Roi+20HT).

La séance est levée à 21H00

